



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI À 19 H 30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Marie-Andrée Giroux ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Vincent Roy et Kevin Pomerleau.

Est également présent(e) :

Monsieur Serge Vallée, directeur générale, madame Mélissa Rodrigue,
greffière adjointe et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur
François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2022
4. Maire suppléant
5. Affectation pour travaux de pavage
6. Affectation pour le refinancement du règlement No 2012-272
7. Affectation pour la poursuite des travaux de la piste cyclable
8. Création d'un fonds réservé pour les élections municipales (générales ou partielles)
9. Création d'un fonds réservé pour situations d'urgence (sinistre ou autres)
10. Affectation des sommes affectées au fonds réservé pour d'éventuels besoins relatifs au Parc Industriel
11. Affectation pour le fonds réservé de l'aréna et du plateau multi-sportif
12. Projet pilote pour cantine mobile dans le parc industriel
13. Offre de service de la firme WSP pour la réalisation d'une étude préliminaire d'ingénierie
14. Période de questions
15. Levée ou ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2022-06-7431 Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 JUIN 2022

R-2022-06-7432 Il est proposé par monsieur Vincent Roy, Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 6 juin soit adopté tel que rédigé.



4. MAIRE SUPPLÉANT

R-2022-06-7433 Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau,
appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

Que monsieur Patrick Mathieu soit nommé maire suppléant à compter du
13 juin 2022 et ce, jusqu'au 3 octobre 2022 inclusivement.

Que la résolution R-2022-06-7415 soit abrogée.

5. AFFECTATION POUR TRAVAUX DE PAVAGE

R-2022-06-7434 **CONSIDÉRANT** QUE la Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes
pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et
recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet
excédentaire;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 120 000 \$ pour des
travaux de pavage à même l'excédent de fonctionnement non affecté
(surplus accumulé);

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

6. AFFECTATION POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO 2012-272

R-2022-06-7435 **CONSIDÉRANT** QUE la Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes
pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et
recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet
excédentaire;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par monsieur Davide Veilleux et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 355 200 \$, dont un
montant de 215 200 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté
(surplus accumulé) et dont un montant de 140 000 \$, à même le fonds
réservé pour le Parc Industriel pour le remboursement du service de dette
lors du refinancement du règlement No 2012-272 lors du refinancement de
novembre 2022;

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

7. AFFECTATION POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE LA PISTE CYCLABLE



R-2022-06-7436 **CONSIDÉRANT** QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 300 000\$ relatif à la poursuite des travaux de la piste cyclable (traverse de la route 173 section Sud, descente de la piste cyclable jusqu'au pont, finalisation de la phase II) à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé);

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

8. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES (GÉNÉRALES OU PARTIELLES)

R-2022-06-7437 **CONSIDÉRANT** les articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. chapitre E-2.2), concernant la création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la création d'un fonds réservé pour d'éventuel besoin relatif aux élections municipales ;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 50 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

9. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR DES SITUATIONS D'URGENCE (SINISTRE OU AUTRES)

R-2022-06-7438 **CONSIDÉRANT** l'imprévisibilité des sinistres et l'augmentation des franchises d'assurances de la Ville de Beauceville au niveau de la couverture inondation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite être adéquatement préparée et se constituer un fonds réservés à ce types de situation ;

Il est proposé par monsieur David Veilleux,
Appuyé par Madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;



QUE le conseil autorise la création d'un fonds réservé pour d'éventuel besoin relatif aux urgences et sinistres en tout genre ;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 100 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

10. AFFECTATION DES SOMMES AFFECTÉES AU FONDS RÉSERVÉ POUR D'ÉVENTUELS BESOINS RELATIFS AU PARC INDUSTRIEL

R-2022-06-7439 **CONSIDÉRANT** QUE la résolution 2021-06-7059 affectait 50 % des revenus afférents au Parc industriel à ce fonds réservé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter la totalité des revenus afférents au parc industriel à ce fonds réservé ;

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau,
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil affecte 100 % des revenus afférents au parc industriel au fonds réservé pour d'éventuels besoins relatifs au Parc Industriel;

11. AFFECTATION POUR LE FONDS RÉSERVÉ DE L'ARÉNA ET DU PLATEAU MULTI-SPORTIF

R-2022-06-7440 **CONSIDÉRANT** QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 100 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) au fonds réservé de l'aréna et du plateau multi-sportif ;

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

12. PROJET PILOTE POUR CANTINE MOBILE DANS LE PARC INDUSTRIEL

R-2022-06-7441 **CONSIDÉRANT** QU'une demande a été faite à la Ville de Beauceville pour l'installation d'une cantine mobile dans le parc industriel ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage temporaire d'une cantine mobile n'est pas permis sur le territoire de la Ville de Beauceville si l'on se réfère aux règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil démontrent un intérêt face au projet et voudraient vérifier si celui-ci répond à un besoin dans le secteur ;



CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote permettra de déterminer, advenant un apport positif de celui-ci, si une modification réglementaire serait judicieuse;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permission d'occupation temporaire pour l'exploitation d'une cantine mobile est requise pour ce projet pilote;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une cantine mobile est autorisée selon les périodes d'occupation déterminées par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire exploitant de la cantine mobile devra déposer les documents requis exigés par le conseil, soit :

- La Preuve d'assurance;
- Une copie du certificat d'immatriculation en vigueur pour la cantine mobile (délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec);
- Une copie du certificat d'autorisation du MAPAQ;
- Une attestation de raccordement du système d'extraction et de protection contre l'incendie de l'équipement de cuisson commercial, si applicable.

En conséquence, il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau, appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise, pour la période du 13 juin 2022 au 15 décembre 2022, comme projet pilote cet usage temporaire d'une seule cantine mobile dans le parc industriel sur le lot 5 798 414 (207A, 181^e Rue).

13. OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME WSP POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'INGÉNIERIE

R-2022-06-7442 **CONSIDÉRANT** QU'il reste peu de terrain disponible dans le parc industriel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a décidé de poursuivre le développement de son parc industriel ;

CONSIDÉRANT QU'une étude préliminaire d'ingénierie est nécessaire pour l'aménagement des nouveaux terrains du parc ;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP a déposé une offre de service au montant de 41 000 \$ plus taxes afin d'effectuer l'étude préliminaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau, appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de service de la firme WSP pour la réalisation d'une étude préliminaire d'ingénierie pour le développement du parc industriel ;

QUE le coût pour cette étude sera assumé à même le règlement d'emprunt 2022-468

14. PÉRIODE DE QUESTIONS



15. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2022-06-7443 Il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

X

FRANÇOIS VEILLEUX
Maire

X

MÉLISSA RODRIGUE
Greffière adjointe